



Historiquement, le Territoire de Belfort est un département bien couvert par les documents de planification. En effet, depuis 1973 de nombreuses communes se sont lancées dans l'élaboration d'un POS. En 2000, c'est plus de 75% du département qui est couvert par un document d'urbanisme.

Actuellement les documents d'urbanisme sont fortement encadrés par une réglementation focalisée sur la maîtrise quantitative de l'urbanisation et par la vigilance environnementale. Cependant, malgré un retour au RNU pour de nombreuses communes*, l'intérêt de posséder un document d'urbanisme qui assure la gestion du territoire communal ou intercommunal reste fort puisque 37% des communes sont en cours d'élaboration ou de révision de leur document d'urbanisme.

L'AUTB accompagne 31 communes dans l'évolution de leur document d'urbanisme (dont l'élaboration du PLUi de la CC des Vosges du Sud). Cette représentation est le témoin de la confiance que les collectivités accordent à l'agence depuis plus de 40 ans.

*La loi ALUR de 2014 a entraîné la caducité des POS.